

## Proposition pour la modification de la date de Pâques de 2019.

La définition précise du jour de Pâques fut établie en 325 par le concile de Nicée. Les Pères de l'Église réunis par l'empereur Constantin la fixèrent ainsi :

« Pâques est le dimanche qui suit le 14<sup>e</sup> jour de la Lune qui atteint cet âge le 21 mars ou immédiatement après. »

On peut supposer que la fixation de la date de Pâques est liée à des considérations astronomiques et qu'en nommant la date du 21 mars, les Pères de l'Église faisaient référence à l'équinoxe de Printemps. À cette époque, cependant, le calendrier en cours était le calendrier Julien, qui ne tenait pas compte du décalage progressif de l'équinoxe du fait que l'année dure un peu moins de 365,25 jours.

En 1581, le 21 mars était décalé de onze jours après l'équinoxe et la date de Pâques se trouvait décalée d'autant. La situation n'était plus tenable. Ne pouvant et ne devant modifier le texte d'origine, le Pape Grégoire XIII a procédé à une modification du calendrier. En 1582, 11 jours furent enlevés à l'année afin de recalibrer le 21 mars sur l'équinoxe. Le calendrier fut modifié pour éviter que la date se décale de nouveau. Les années bissextiles étaient ôtées du calendrier quand l'année est divisible par 100 (1700,1800,1900) sauf quand elle est divisible par 400 (1600, 2000).

Ces modifications permirent un calendrier beaucoup plus précis mais leur but était clairement de replacer Pâques en fonction de l'équinoxe. De ce fait, le calendrier est recalé tous les 400 ans et la dernière fois c'était en l'an 2000. A cause de la proximité de cette date de recalage, l'équinoxe de printemps tombe actuellement chaque année le 20 mars, parfois même le 19 mars.

Or, en 2019, les dates astronomiques sont les suivantes :

Heure de l'équinoxe de printemps : vendredi, 20 mars 2019, 21 :58 :25

Heure de la pleine Lune : jeudi, 21 Mars 2019, 02:42:54 (Les heures sont données à l'heure de Paris.)

La pleine Lune a donc lieu après l'équinoxe de Printemps mais tombe un 21 mars à cause du recalage de l'an 2000.

**En suivant l'esprit du texte des Pères de l'Église et en respectant l'œuvre du Pape Grégoire XIII, la date correcte pour le dimanche de Pâques 2019 serait donc le 24 mars 2019.**

Cependant, la date annoncée semble avoir été déterminée en suivant littéralement le texte d'origine car le dimanche de Pâques 2019 est prévue le 21 avril 2019, soit une lunaison plus tard.

Il se pourrait donc que tous les efforts des fidèles pendant le Carême et la semaine sainte soient faits au mauvais moment à l'égard des forces cosmiques. En plaçant Pâques fin avril 2019, ces efforts pourraient bien arriver trop tard.

Je reconnais que d'autres critères que j'ignore ont pu affecter le choix de la date et si tel est le cas, je vous prie de m'excuser d'avoir abusé de votre temps.

Avec ma sincère reconnaissance,

Howard Crowhurst